

DECLARATION CONJOINTE DE M. VALERY GISCARD D'ESTAING ET DE MME INDIRA GANDHI SUR LA TENSION INTERNATIONALE LORS DE LA VISITE OFFICIELLE EN INDE, NEW DELHI, LE DIMANCHE 27 JANVIER 1980

27 JANUARY 1980 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE, VALERY GISCARD D'ESTAING

- ET

- LE PREMIER MINISTRE DE L'INDE INDIRA GHANDI

- GRAVEMENT PREOCCUPES PAR LA DEGRADATION DE LA SITUATION INTERNATIONALE QUI POURRAIT METTRE EN DANGER LA PAIX DU MONDE,

- CONVAINCUS DE LA NECESSITE DE FONDER LES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE RESPECT DES PRINCIPES UNIVERSELLEMENT RECONNUS DE LA CHARTE DES NATIONS-UNIES,

- CONSCIENTS DES RESPONSABILITES PARTICULIERES QUI INCOMBENT A LA FRANCE ET A L'INDE, DANS LES GRAVES CIRCONSTANCES ACTUELLES, EN-RAISON DE LEURS POLITIQUES RESPECTIVES DE DETENTE ET DE NON-ALIGNEMENT :

- I.- DECLARENT SOLENNELLEMENT :

- 1) TOUTE SITUATION RESULTANT DE L'EMPLOI DE LA FORCE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES ET D'INTERVENTION OU INGERENCE DANS LES AFFAIRES INTERIEURES D'ETATS SOUVERAINS EST INACCEPTABLE.

- 2) EN\_VUE D'ARRETER LA POURSUITE DE L'ESCALADE TOUS LES ETATS DOIVENT S'ABSTENIR DE TOUTE ACTION RISQUANT D'INTENSIFIER LA RIVALITE DES GRANDES PUISSANCES ET DE RAMENER LA GUERRE FROIDE, EN-PARTICULIER PAR UNE DAGEREUSE ACCUMULATION D'ARMEMENTS DE \_NATURE A METTRE EN PERIL LA PAIX ET LA STABILITE DANS DES REGIONS SENSIBLES.

- 3) IL EST NECESSAIRE DE RETABLIR DES CONDITIONS PERMETTANT DE PRESERVER L'INDEPENDANCE, LA SOUVERAINETE ET L'INTEGRITE TERRITORIALE DE TOUS LES ETATS ET D'ASSURER A LEURS PEUPLES LE DROIT DE DETERMINER LIBREMENT LEUR DESTIN, A L'ABRI DE TOUTE INGERENCE EXTERIEURE.

- 4) LE RESPECT ET LA MISE EN\_OEUVRE DE CES PRINCIPES NE PORTENT ATTEINTE AUX LEGITIMES INTERETS DE SECURITE D'AUCUN ETAT, ET, AU CONTRAIRE, CONTRIBUERAIENT DANS UNE LARGE MESURE A LES SAUVEGARDER.

- II.- EN CONSEQUENCE LE PRESIDENT ET LE PREMIER MINISTRE ONT DECIDE DE PRENDRE TOUTE INITIATIVE NECESSAIRE POUR ATTENUER LES TENSIONS ACTUELLES ET AIDER A L'ETABLISSEMENT D'UN CLIMAT DE CONFIANCE MUTUELLE. A CETTE FIN, ILS RESTERONT EN ETROITES CONSULTATIONS.

- III.- LE PRESIDENT ET LE PREMIER MINISTRE APPELLENT TOUS LES ETATS, ET D'ABORD LES PLUS PUISSANTS D'ENTRE EUX, A MESURER LA GRAVITE DU DANGER ET A DEPLOYER TOUS LEURS EFFORTS POUR EN ECARTER LA MENACE\